



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 19 mars 2024

Date de convocation : 12 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/5 portant accord de signature de la convention de partenariat de mise en œuvre du programme « Territoires d'Industrie » pour la période 2024-2026

Membres présents (50 titulaires et 2 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, GOBERT Didier (S), DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membres excusés (9) :

PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine, GERARD Jean-Claude, GOURAUD Francis, GODELIEZ NICAISE Véronique, JUMEAUX Stéphane, PLATEAU Marc

Membres absents (3) :

LOIGNON Laurent, TRIOUX COURBET Sandrine, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (10) :

MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, COLLIN Denis à MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, MATON Audrey à DOYER Claude, RICHOMME Liliane à RIQUET Alain, THUILLEZ Martine à BONIFACE Didier, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, GERARD Pascal à BACCOUT Fabrice, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Secrétaire de séance : DÉPREZ Marie-Josée

Délibération 2024/5 portant accord de signature de la convention de partenariat de mise en œuvre du programme « Territoires d'Industrie » pour la période 2024-2026

L'initiative « **Territoires d'industrie** » s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie de reconquête industrielle** et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière **coordonnée les leviers d'intervention** qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à **soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés** dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de **gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités**. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Outre les politiques publiques de soutien à l'attractivité et au développement des territoires ainsi qu'aux filières et à la compétitivité des entreprises industrielles, cette initiative permet un **engagement spécifique de l'État** et des opérateurs nationaux (La Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, Pôle emploi, etc.) pour accompagner leurs projets des Territoires d'industrie, au travers de mesures centrées sur les **enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité, de simplification et de mobilisation du foncier**.

Cette approche nouvelle, à partir des projets des territoires, de la géographie industrielle du pays, des compétences en matière de développement économique des conseils régionaux et des intercommunalités a permis l'accompagnement renforcé et ciblé des territoires les plus impactés par la désindustrialisation.

Elle est à l'origine de la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Le soutien aux entreprises et aux écosystèmes industriels constitue une priorité sur ces territoires et passe par la mobilisation des services de l'État et de ses opérateurs, des élus, des acteurs industriels et de tous les acteurs publics et privés qui, sur le plan local, souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

L'État s'engage à mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient portés à la connaissance des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

Au total, ce sont 183 territoires labellisés « Territoires d'industrie » qui couvrent le territoire national.

Le territoire « **Hainaut-Douaisis-Cambrésis** » a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il est l'un des 13 territoires d'industrie des Hauts-de-France.

Après une première phase du programme déployée sur 2019 - 2022, Le Territoire d'industrie, regroupant les Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole, de La Porte du Hainaut, de Maubeuge Val de Sambre, de Cambrai, du Caudrésis-Catésis et du Douaisis, est invité à élaborer et à animer son programme d'action local pour la période 2023-2027, portant notamment sur les thèmes suivants :

- Ambitions de développement ou de redéveloppement de l'industrie sur le territoire ;
- Modalités d'actions locales relatives à l'attractivité des métiers de l'industrie et à l'attractivité du territoire (accueil des populations et des acteurs économiques) ;
- Développement de l'accès aux compétences et à l'emploi et l'adaptation de l'offre de formation ;
- Souhaits d'expérimentation et de simplifications réglementaires exprimés des territoires ;
- Mobilisation du foncier à vocation industrielle.

Une convention de subvention en ingénierie est en cours de signature entre l'État et la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France par laquelle la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France s'engage à mettre en place l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du programme « Territoires d'industrie », au travers du recrutement en son sein d'un second chef de projet, tandis que l'État s'engage à apporter un soutien financier à l'opération au titre du Fonds National d' Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Dans ce contexte, et faisant suite à deux précédentes contractualisations d'animation (période sept. 2020 à aujourd'hui) et afin de soutenir la mise en œuvre du programme local **en intégrant l'élargissement du périmètre (les communautés de communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et Sud Avesnois**, les intercommunalités du Territoire d'industrie et la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France ont décidé de faire évoluer leur partenariat selon les modalités techniques et financières énoncées dans le projet de convention détaillé en annexe.

- 1- Élargissement du périmètre avec l'intégration des communautés de communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et Sud Avesnois
- 2- Recrutement d'un second chef de projet dont le poste sera co-financé par l'État
- 3- Maintien du montant de la participation financière

DEPENSES		Recettes	
Nature des dépenses	12 mois	Ressources	12 mois
Salaire et charges Poste 1 (non cofinancé Etat)	70 000,00 €	CCI GH HDF	19 730,00 €
Salaire et charges Poste 2 (cofinancé Etat)	70 000,00 €	CA Cambrai	11 666,67 €
Mise à disposition de locaux et moyens techniques	14 200,00 €	CA Valenciennes Métropole	11 666,67 €
Véhicule de service partagé	4 530,00 €	CA Caudrésis-Catésis	11 666,67 €
Fournitures diverses	1 000,00 €	CA Maubeuge Val-de-Sambre	11 666,67 €
		CA Porte du Hainaut	11 666,67 €
		CA Douaisis Agglo	11 666,67 €
		CC Pays de Mormal	11 666,67 €
		CC Cœur Avesnois	11 666,67 €
		CC Sud Avesnois	11 666,67 €
		Etat (FNADT) Subvention Poste 2	35 000,00 €
Total	159 730,00 €	Total	159 730,00 €

Considérant la délibération 2022/70 en date du 06 juillet 2022, portant accord de signature de convention de partenariat,

Compte-tenu de la convergence des ambitions des parties,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'accepter les modalités techniques et financières de la mise en œuvre du programme Territoire d'Industrie pour la période 2024-2026 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat de mise en œuvre du programme « Territoires d'Industrie » pour la période 2024-2026.**

Annexe(s) -

Projet de convention

La secrétaire de séance, Marie-Josée DEPREZ 	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 22/03/2024 Publication le 22/03/2024 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON 
<u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u> Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	

Convention de partenariat Territoires d'Industrie – Ingénierie pour la mise en œuvre du programme

Communautés d'agglomération Caudrésis-Catésis, Cambrai, Douaisis, La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, Communautés de Communes Cœur de l'Avesnois, Pays de Mormal, Sud Avesnois & CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France

Convention de partenariat



INGENIERIE TERRITORIALE POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE POUR LE TERRITOIRE D'INDUSTRIE GRAND-HAINAUT-DOUAISIS-CAMBRESIS

ENTRE

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand-Hainaut Hauts de France**, Etablissement public de l'Etat, dont le siège est situé 3 avenue Sénateur Girard – BP 80577 – 59308 Valenciennes cedex,
Représentée par Monsieur Bruno Fontaine, Président
Ci-après dénommée la « CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France », d'une part

ET

- **La Communauté d'agglomération Caudrésis-Catésis**, représentée par Monsieur Serge SIMEON, Président
Ci-après dénommée « CA2C »,
- **La Communauté d'agglomération de Cambrai**, représentée par Monsieur Nicolas SIEGLER, Président
Ci-après dénommée « CAC »,
- **La Communauté d'agglomération du Douaisis**, représentée par Monsieur Christian POIRET, Président
Ci-après dénommée « DOUAISIS AGGLO »,
- **La Communauté d'agglomération La Porte du Hainaut**, représentée par Monsieur Aymeric ROBIN, Président
Ci-après dénommée « CAPH »,
- **La Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre**, représentée par Monsieur Bernard BAUDOUX, Président
Ci-après dénommée « CAMVS »,
- **La Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole**, représentée par Monsieur Laurent DEGALLAIX, Président
Ci-après dénommée « CAVM »,
- **La Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois**, représentée par Monsieur Nicolas DOSEN, Président
Ci-après dénommée « 3CA »,
- **La Communauté de communes du Pays de Mormal**, représentée par Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Président
Ci-après dénommée « CCPM »,
- **La Communauté de communes Sud Avesnois**, représentée par Monsieur Mickaël HIRAUX, Président
Ci-après dénommée « CCSA », d'autre part

Ci-après dénommées ensemble « les parties »,

PREAMBULE

A partir des propositions d'une mission de cadrage pluridisciplinaire, de critères partagés, et à la suite d'une concertation étroite avec les conseils régionaux et les intercommunalités, le Premier Ministre a présenté, à l'occasion du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, les principales orientations retenues pour la mise en œuvre de l'initiative « Territoires d'Industrie ».

Outre les politiques publiques de soutien à l'attractivité et au développement des territoires ainsi qu'aux filières et à la compétitivité des entreprises industrielles, cette initiative permet un engagement spécifique de l'État et des opérateurs nationaux (La Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, Pôle emploi...) pour accompagner leurs projets des Territoires d'Industrie, au travers de mesures centrées sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité, de simplification et de mobilisation du foncier.

Cette approche nouvelle, à partir des projets des territoires, de la géographie industrielle du pays, des compétences en matière de développement économique des conseils régionaux et des intercommunalités a permis l'accompagnement renforcé et ciblé des territoires les plus impactés par la désindustrialisation.

Elle est à l'origine de la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Le soutien aux entreprises et aux écosystèmes industriels constitue une priorité sur ces territoires et passe par la mobilisation des services de l'Etat et de ses opérateurs, des élus, des acteurs industriels et de tous les acteurs publics et privés qui, au plan local, souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

L'État s'engage à mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient portés à la connaissance des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

Au total, ce sont 183 territoires labellisés « Territoires d'Industrie » qui couvrent le territoire national, dont un Territoire d'Industrie regroupant les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, de Cambrai, du Caudrésis-Catésis, Douaisis Agglo, et depuis novembre 2023 les communautés de communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et Sud Avesnois.

Après une première phase du programme déployée sur 2019 – 2022, chaque Territoire d'Industrie est invité à élaborer et à animer son programme d'action local pour la période 2023-2027, portant notamment sur les thèmes suivants :

- Ambitions de développement ou de redéveloppement de l'industrie sur le territoire ;
- Modalités d'actions locales relatives à l'attractivité des métiers de l'industrie et à l'attractivité du territoire (accueil des populations et des acteurs économiques) ;
- Développement de l'accès aux compétences et à l'emploi et l'adaptation de l'offre de formation ;
- Souhaits d'expérimentation et de simplifications réglementaires exprimés des territoires ;
- Mobilisation du foncier à vocation industrielle.

Une convention de subvention en ingénierie est en cours de signature entre l'Etat et la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France par laquelle la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France s'engage à mettre en place l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du programme « Territoires d'Industrie », au travers du recrutement en son sein d'un chef de projet, tandis que l'Etat s'engage à apporter un soutien financier à l'opération au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Dans ce contexte, et faisant suite à deux précédentes contractualisations d'animation (période sept. 2020 à aujourd'hui) et afin de soutenir la mise en œuvre du programme local en intégrant l'élargissement du périmètre, les intercommunalités du Territoire d'Industrie et la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France ont décidé de faire évoluer leur partenariat selon les modalités techniques et financières énoncées ci-après.

Compte-tenu de la convergence des ambitions des Parties, elles conviennent de conclure le présent partenariat.

Ceci étant exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France et les Communautés d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, de Cambrai, de Douaisis Agglo, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, ainsi que les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et Sud Avesnois pour :

- le recrutement, le cas échéant,
- le portage salarial,
- le pilotage,
- le financement

des Chefs de Projet « Territoires d'Industrie » pour le Territoire d'Industrie Grand-Hainaut-Douaisis-Cambrésis sur une durée de 2 ans.

ARTICLE 2 : MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES DU POSTE DE CHEF DE PROJET

Objectif général du poste

Les Chefs de projet sont chargés d'assurer la coordination de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du programme « Territoires d'industrie » sur le territoire Grand-Hainaut-Douaisis-Cambrésis.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés des partenaires du programme (Région, Etat, opérateurs) et participent à ce titre aux instances techniques locales, régionales et nationales réunies notamment par la Région et les services de l'Etat.

Missions et activités principales du poste

- Animer le déploiement du programme local Territoires d'Industrie et ses orientations stratégiques
- Coordonner l'élaboration des plans d'actions en mobilisant les réseaux ressources pour la mise en place du projet
- Participer aux réunions du comité de projets et contribuer à l'organisation de groupes de travail techniques
- Assurer une fonction d'appui, de conseil, de veille et d'aide à la décision auprès de la collectivité dans le cadre de son projet de territoire
- Superviser l'élaboration et l'évolution du projet de convention/contrat décrivant les orientations stratégiques, le plan d'actions et les engagements des partenaires
- Rechercher et formaliser les partenariats publics et privés, économiques, associatifs, etc., à conclure pour la mise en œuvre du projet
- Contribuer à l'accompagnement des porteurs de projets, au montage des dossiers et à la recherche de financements
- Animer la concertation
- Promouvoir et communiquer sur le programme et ses réalisations de manière large et auprès de publics cibles
- Mettre en place et contribuer au suivi administratif, financier et opérationnel de la mise en œuvre du programme et des actions
- Mettre en place et contribuer à l'évaluation quantitative et qualitative du programme et des actions
- Participer aux réunions d'animation du réseau et instances de concertation régionales, interrégionales et nationales
- Assurer une veille sur les attentes et besoins des acteurs locaux, notamment socio-économiques, liés aux orientations du programme

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

Les parties prenantes à la présente convention s'engagent sur le financement de cette ingénierie et sur les modalités pratiques de mise en œuvre opérationnelle.

3.1 Engagements de la CCI Grand-Hainaut Hauts de France

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France s'engage à :

- Conférer à un ou deux de ses collaborateurs maximum la mission de Chef de Projet « Territoires d'Industrie »
- Dédier ces collaborateurs à 100% à la mission « Territoires d'Industrie »
- Les héberger sur son site de Valenciennes,
- Leur apporter tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa mission (bureau, ordinateur, téléphone, internet, véhicule de service),
- Prendre en charge leurs frais de mission.

3.2 Engagements des intercommunalités

Les Communautés d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, de Cambrai, de Douaisis Agglo, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes Métropole, ainsi que les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Pays de Mormal et Sud Avesnois s'engagent à apporter leur concours au financement du solde restant à la charge du Territoire d'Industrie pour les postes de Chefs de projet sur la base d'un plan de financement prévisionnel.

Article 4 : Plan de financement prévisionnel

Un plan de financement prévisionnel a été établi pour la première année de l'opération. Le plan de financement sera actualisé chaque année.

2 CHEFS DE PROJET TERRITOIRES D'INDUSTRIE

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		Recettes	
Nature des dépenses	12 mois	Ressources	12 mois
Salaire et charges Poste 1 (non cofinancé Etat)	70 000,00 €	CCI GH HDF	19 730,00 €
Salaire et charges Poste 2 (cofinancé Etat)	70 000,00 €	CA Cambrai	11 666,67 €
Mise à disposition de locaux et moyens techniques	14 200,00 €	CA Valenciennes Métropole	11 666,67 €
Véhicule de service partagé	4 530,00 €	CA Caudrésis-Catésis	11 666,67 €
Fournitures diverses	1 000,00 €	CA Maubeuge Val-de-Sambre	11 666,67 €
		CA Porte du Hainaut	11 666,67 €
		CA Douaisis Agglo	11 666,67 €
		CC Pays de Mormal	11 666,67 €
		CC Cœur Avesnois	11 666,67 €
		CC Sud Avesnois	11 666,67 €
		Etat (FNADT) Subvention Poste 2	35 000,00 €

Total	159 730,00 €	Total	159 730,00 €
--------------	---------------------	--------------	---------------------

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France établira chaque année le détail des salaires et charges sociales payées dans le cadre de cette opération. Chaque intercommunalité contribuera à concurrence de la quote-part indiquée au budget prévisionnel de l'opération. Il est indiqué que le montant de 11 666,67€ correspond au plafond de la contribution annuelle de chaque intercommunalité.

Article 5 : Comité de pilotage

La mise en œuvre de cette convention sera coordonnée par un comité local de projet qui se réunira annuellement. Ce comité associe :

- Les Présidents ou leurs représentants en charge du Développement Economique de chaque intercommunalité ;
- Le Président ou son représentant de la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France ;
- Le directeur Business et Partenariats de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France ;
- Les directeurs du Développement Economique de chaque intercommunalité ou leurs représentants ;

Seront associés autant que nécessaire les collaborateurs de la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France et des intercommunalités liés à la mise en œuvre opérationnelle de la mission des Chefs de projet Territoires d'Industrie.

Ce comité de pilotage sera en charge de planifier les étapes nécessaires à l'exécution de la convention, de veiller à sa bonne exécution, et d'établir en lien avec les Chefs de projet Territoire d'Industrie un bilan annuel de la mission. Il sera également en charge de valider les choix et orientations à soumettre à l'Etat pour l'établissement et la mise en œuvre du programme d'action local Territoire d'Industrie. Les missions administratives (convocations, comptes-rendus, ...) seront assurées par la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France.

Article 6 : Durée

La présente convention de partenariat est établie pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 dans les conditions définies à l'article 3.1 des présentes.

La prise d'effet de la présente convention annule et remplace la convention d'animation signée en date du 20/10/2023 pour la période septembre 2022 – septembre 2024, par les Communautés d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, de Cambrai, de Douaisis Agglo, de La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, et de Valenciennes Métropole

Article 7 : Modalités de versement

Chaque intercommunalité s'engage à verser à la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France la somme correspondant à la quote-part de sa contribution au coût réel des dépenses engagées, dans la limite de 16 667,67€ par an, selon l'échéancier suivant :

- Premier versement de 50% de la quote-part prévisionnelle annuelle dans le délai de trente jours à compter de la réception de l'appel de fonds de la CCI Grand Hainaut ;
- Le solde de l'année écoulée dans le délai de trente jours à compter de la réception de l'appel de fonds de la CCI Grand Hainaut, accompagné des justificatifs de dépenses pour la période.

Un récapitulatif des dépenses annuelles sera transmis chaque année par la CCI Grand-Hainaut Hauts-de-France.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui devra être dûment régularisé entre les parties.

Article 9 – Litige – juridiction compétente

Toutes les contestations relatives à l'application ou à l'interprétation de la présente convention sont régies par la loi française.

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter, d'un commun accord, une solution amiable.

À défaut, les tribunaux de Lille sont seuls compétents pour statuer sur tout litige survenant entre les parties contractantes et concernant la présente convention.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024__5
Objet :	Délibération 2024/5 portant accord de signature de la convention de partenariat de mise en ?uvre du programme « Territoires d?Industrie » pour la période
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.4 - Interventions économiques
Identifiant unique :	059-200030633-20240319-2024__5-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	979 o
Nom métier : 059-200030633-20240319-2024__5-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	2.6 Mo
Nom original : 2024.5.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200030633-20240319-2024__5-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2024 à 09h33min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2024 à 09h33min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2024 à 09h33min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2024 à 09h43min21s	Reçu par le MI le 2024-03-22